

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Jeudi 18 Mai 2017** à 20H30, salle de la Mairie de Gonneville, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire de Gonneville-Le Theil.

Présents : Luc DUFOUR, Gérard VAULTIER, Patrice LEBUGLE, Claudine AHMED, Hervé MOITIE, Sylvie CORBET, Guy LEPREVOST, Bernard LEMAGNEN, Christine VARIN, Patricia LECLERC, Patrice GOMERIEL, Sophie HAMELIN, Alain ANQUETIL, Yann BOQUET.

Absents excusés : Jean-Robert LAMARRE (pouvoir donné à Christine VARIN), Eric OSMONT (pouvoir donné à Bernard LEMAGNEN), Serge PILLET (pouvoir donné à Patrice GOMERIEL), Odile LEGENDRE (pouvoir donné à Gérard VAULTIER), Christian LEBUNETEL (pouvoir donné à Alain ANQUETIL).

Secrétaire de séance : Christine VARIN

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017.

1/Site internet et logo de la Commune

Suite au stage de deux mois effectué par un étudiant du groupe FIM qui est en formation de concepteur de médias interactifs, ce dernier fait la présentation du nouveau site internet de la commune ainsi que de son futur logo. Le Conseil Municipal émet alors un avis favorable, demandant toutefois d'effectuer quelques retouches sur le logo.

Monsieur Le Maire demande alors au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur l'octroi d'une gratification compte tenu de la qualité du travail effectué par cet étudiant. La gratification serait de 980.70 euros pour les deux mois, nette de toutes cotisations (exonération totale des cotisations salariales et patronales). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants accepte cette gratification.

2/Bien vacant et sans maître

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un arrêté préfectoral portant présomption de bien vacant et sans maître concernant l'immeuble non bâti cadastré B173 sur la commune déléguée de Gonneville. Cependant, afin que la commune puisse transférer ce bien dans le domaine privé de la commune, il convient de délibérer dans ce sens. Dans le cas contraire, la propriété de celui-ci sera attribuée à l'état.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, accepte que la parcelle B173 soit intégrée dans le domaine privé de la commune.

3/Campagne d'information sur le prélèvement à la source

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) met à la disposition des administrations et des collectivités locales des bannières à diffuser sur leur site internet. Le texte véhiculé par les bannières est le suivant :

- Le Prélèvement à la source c'est en janvier 2018,
- Pour tout savoir rendez-vous sur impots.gouv.fr,
- Prélèvement à la source L'impôt s'adapte à votre vie impots.gouv.fr

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la diffusion de ces bannières sur le site internet de la commune. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants accepte les dispositions ci-dessus.

4/Campagne 2017 d'impôt sur le revenu – promotion de la déclaration en ligne

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) demande si la commune accepte d'insérer sur son site internet des informations concernant l'intérêt de déclarer ses revenus par internet. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants accepte les dispositions ci-dessus.

5/Indemnités pour le gardiennage des églises communales

Vu que le Conseil Municipal avait délibéré le 15/12/2016 pour l'octroi d'une indemnité annuelle de 119.55 euros pour les deux églises. Vu que le montant à prendre en compte pour l'année 2017 est de 120.97 euros, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants autorise le versement ci-dessus.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'instaurer de façon définitive l'indemnisation selon le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales, sachant que cette indemnité pourra faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisée suivant la même périodicité. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants accepte les dispositions ci-dessus.

6/Convention avec la FDGDON pour les luttes collectives contre les frelons asiatiques

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention avec la FDGDON afin que différentes actions soient menées sur notre territoire :

- actions de sensibilisation, information et prévention,
- actions de surveillance des nids de frelons asiatiques,
- actions de protection des ruchers contre les frelons asiatiques,
- actions de destruction des nids de frelons asiatiques,

Sachant que cette convention qui court sur toute l'année 2017 a un coût de 51 euros pour le volet animation, coordination, suivi et investissements, auquel il convient d'ajouter, pour le volet de lutte par la destruction de nids, une participation d'environ 80 euros (par nid détruit) qui sera en fonction des travaux de destructions réalisées et, qui aura fait l'objet d'un accord préalable de prises en charge de la commune, pour chaque nid à détruire. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants autorise la signature de la convention avec la FDGDON.

7/ Travaux Hamel Es Ronches

Les panneaux de signalisation de la zone 50 ont été commandés. Ils seront installés dès qu'ils seront réceptionnés. Concernant les différents travaux à réaliser, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à confier l'étude, la maîtrise d'œuvre, le transfert de la maîtrise d'ouvrage au Conseil Départemental pour un coût de 6% du montant des travaux HT. Le Conseil Municipal déplore que le Conseil Départemental n'est pas donné ces informations bien en amont du projet, néanmoins le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants accepte les dispositions ci-dessus.

8/Décisions prises dans le cadre des délégations

- panneaux Hamel Es Ronches : 1202.91 euros TTC,
- contrat d'entretien des installations cloches et horloges des deux églises : 290 euros HT,
- contrat de vérification annuelle des installations de protection contre la foudre église Le Theil : 50 euros HT,
- fourniture d'une horloge-mère électronique, d'un battant pour la cloche n°2 pour l'église de Le Theil: 2004 euros TTC,
- armoire froide positive et armoire froide négative pour la cantine de Le Theil : 3384 euros TTC,
- un double seau-essoreur pour l'école maternelle de Gonneville : 105.60 euros TTC,
- virement de crédits : 100 euros du chapitre 022-dépenses imprévues vers le compte 6811 – chapitre 042 dotations aux amortissements.

9/Commissions communales - Urbanisme

CUB	A921/922/923/924		Le Theil	LELONG Jean Claude	Projet lotissement 4 maisons
CUB	C596	Route de Saint Pierre	Le Theil	LEBUNETEL Maïté/JEANNE Thomas	Construction maison habitation
CUa	C754	5 Route de la Planque	Gonneville	Cabinet COGUIC-DOLLON-BORDEAU	POUTAS Stéphane
DP	A304	12 bis hameau La Vallée	Gonneville	FALLON Clovis	ouverture de 2 portes et pose de 2 velux
DP	C 848	47 bis route du Heau Valognes	Gonneville	MOUCHEL Vincent	construction d'une véranda
PA	D 184-219-220-221	Hameau Valognes	Gonneville	REVEL Michel	Permis d'aménager
CUa	D133	9 Hameau des Carrières	Gonneville	Maître Frédéric GODEY	Vente LELOUEY/FAUCONNET
CUB	A855	28 Hameau Les Aulnays	Gonneville	Maître Frédéric GODEY	Vente RENOUF/EUDES-GOMERIEL
CUa	C256	Chemin de la Bonne Vierge	Gonneville	Maître Emmanuel ROBINE	Vente LEMARECHAL/HENDRY
CUa	A570	Hameau Gallis	Le Theil	Maître Frédéric GODEY	Ferdinand SAUVEY/enfants
CUa	A658-659-660-661-663	Hameau Gallis	Le Theil	Maître Frédéric GODEY	Ferdinand SAUVEY/enfants
CUa	D68	Hameau Gallis	Le Theil	Maître Frédéric GODEY	Ferdinand SAUVEY/enfants
CUa	D392-402-403-404-423-424	Hameau Puchot	Le Theil	Maître Frédéric GODEY	Ferdinand SAUVEY/enfants
CUa	D443-444-445-446-447-448-449-450-481-482	Hameau Doucet	Le Theil	Maître Frédéric GODEY	Ferdinand SAUVEY/enfants
CUa	D548-562	Hameau Gallis	Le Theil	Maître Frédéric GODEY	Ferdinand SAUVEY/enfants
CUa	D576	Hameau Gallis	Le Theil	Maître Frédéric GODEY	Ferdinand SAUVEY/enfants
CUa	D673	Hameau Gallis	Le Theil	Maître Frédéric GODEY	Ferdinand SAUVEY/enfants
CUa	D480	Hameau Doucet	Le Theil	Maître Frédéric GODEY	Ferdinand SAUVEY/enfants
CUa	B488-489	32 Chemin des Captages	Le Theil	Maître Frédéric GODEY	Vente DUPUIS/BIHEL-PIGNOT

CUa	B482-484-485-486-490	34 Chemin des Captages	Le Theil	Maître Frédéric GODEY	Licitation Cts GREARD à Jacky GREARD
CUa	A921-922	Route de la Chasse Hannot	Le Theil	Maître Frédéric GODEY	Vente LELONG/HARDEL-LAVALLEY
CUa	A564	Tribage des bois du Theil	Le Theil	Maître Frédéric GODEY	Succession Michel COUESPEL
PC		Chasse Hannot	Le Theil	Maisons FAUTRAT (HARDEL-LAVALLEY)	Construction maison habitation
CUa	B620	8 rue des Ecoles	Le Theil	Maître Edouard ESPIE	Vente LEGENDRE/LEROUX
DP	A921-922-923-924	Chasse Hannot	Le Theil	LELONG Jean Claude	Lotissement 4 maisons

10/Questions diverses

- Elections législatives du 11/06 et 18/06 prochain, les permanences des bureaux de vote sont organisées,
- Défense extérieure contre l'incendie – bilan de la campagne des Points d'eau d'Incendie 2016 : il est identique à celui de l'année dernière,
- Monsieur Guy GENTUEIL a suivi une formation pour obtenir l'autorisation de conduite catégorie 8,
- Nuisances sonores salle polyvalente de Le Theil, affaire à suivre,
- Chauffage mairie Le Theil, les problèmes semblent résolus, en attente,
- Appel à projet sécurisation des établissements scolaires : les élus vont se rendre à l'école de Gonneville pour étudier la possibilité de fermer l'arrière de l'école. En ce qui concerne l'avant, des devis vont être demandés pour : rehausser le mur de la cour de l'école maternelle, l'achat de deux portails. Concernant l'école de Le Theil : des devis vont être demandés pour l'achat de portails, la fermeture de l'arrière de l'école. Des alarmes « alerte intrusion » sont à l'étude,
- Recours tribunal administratif : un recours a été déposé par un habitant de le Theil. Ce dernier conteste l'avis négatif d'un CUb pour une parcelle qu'il souhaiterait voir constructible, affaire à suivre,
- Chevalier de la légion d'honneur : Maurice LEBOND MARO, une cérémonie va être organisée,
- Ferme Besselièvre – 2 route de la Planque : passage du laitier : réétudier le circuit afin que celui puisse éventuellement venir de la D320 actuellement en sens interdit sauf riverains. La route serait moins abîmée. Une visite sur place va avoir lieu, affaire à suivre,
- Angleville : nettoyage du creux, une pelle va être louée pendant une journée. Les ouvriers en profiteront pour curer le lavoir situé rue de l'église sur Le Theil,
- Parcelles appartenant à M. GROSSIN : arrachage des haies et entrée de champ, un rendez-vous est prévu en Mairie le 22/05 à 18h pour lui demander entre autre de buser l'entrée de champ,
- Un accord a été signé avec M.CAILLOT (4 route de Quettehou – Le Theil), afin qu'il recule sa clôture (construction d'un mur séparatif) et que la chasse puisse être élargie,
- Corvées bitume : une journée bitume a eu lieu sur chaque commune déléguée. Il reste une journée sur chaque commune déléguée à organiser. Un passage sera fait au niveau des containers situés à La Vallée sur Gonneville,
- Hameau La Cotte : il est étudié la possibilité de créer une aire de stockage des poubelles. Affaire à suivre,
- Containers sur Le Theil : fabrication des panneaux « affichage libre » au moins au niveau des containers situés au bourg à prévoir,
- Cimetière Gonneville : achat de deux containers à prévoir,
- Eglise Gonneville : en attente du devis pour l'achat et l'installation d'un coq. Un devis va être demandé à l'entreprise Briard pour escalader et remplacer les tuiles défectueuses (au niveau du clocher),
- Eglise Le Theil : lancement d'une consultation pour la restauration du tableau de la descente de Croix, un devis va être demandé à l'entreprise Briard pour le nettoyage des ronces,
- Parking de l'église de Le Theil : fabrication d'un panneau à installer lors des cérémonies religieuses « places réservées à la famille » à prévoir,
- Porte accès école Le Theil (escalier derrière la cantine) : cette porte sera définitivement fermée, son utilisation sera restreinte à celle d'une porte anti panique,
- Spectacle de marionnettes : la commune a reçu une demande pour qu'un spectacle de marionnettes ait lieu courant août 2017 sur le parking de l'église de Gonneville. A suivre,
- Des drapeaux pour la mairie et l'école de Le Theil vont être commandés,
- Les fleurs pour le fleurissement de la commune ont été achetées,
- Une commission urbanisme aura lieu le lundi 29 mai à 18h00 à la mairie de Gonneville,
- Fermeture de la mairie de Gonneville le vendredi 26/05.

La séance est levée à 22H20.

Le Secrétaire de séance,
Christine VARIN

Le Maire,
Luc DUFOUR